

# **L'Etat à l'époque moderne**

***- L'affirmation de l'Etat dans le royaume de France -***

**→ Comment un État moderne s'affirme en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?**

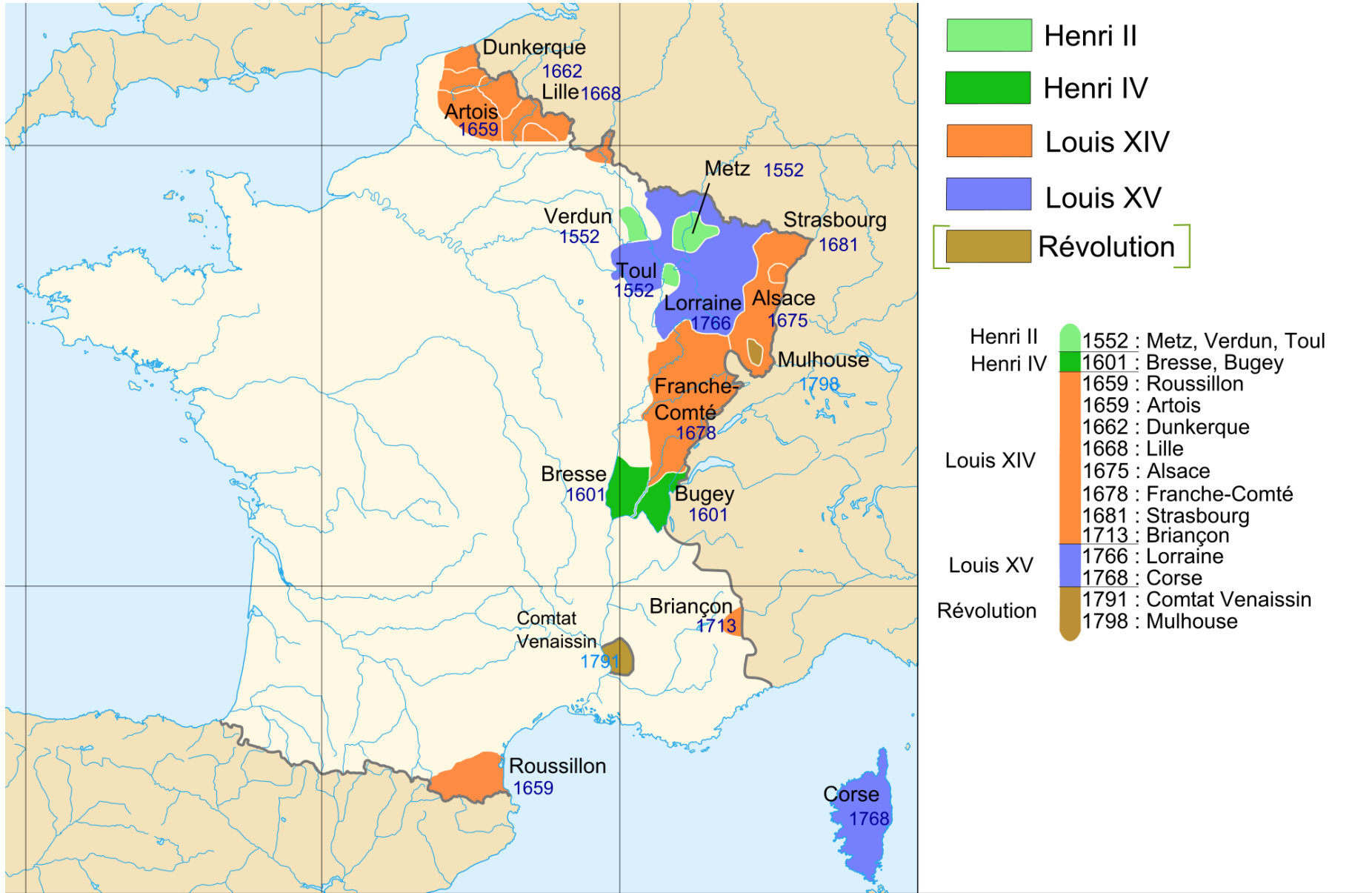
**→ Quelles sont les principales caractéristiques de la monarchie française ?**

# **1- Un Etat à l'autorité renforcée**

# **1-1 Extension et unification du royaume**

Le territoire contrôlé par l'Etat monarchique s'agrandit, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles :

- par la **guerre** Alsace...
- par la **politique matrimoniale** Lorraine



Extension du territoire du royaume de France (1552-1791)

Le territoire contrôlé par l'Etat monarchique s'agrandit, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles :

- par la **guerre**                      Alsace...
- par la **politique matrimoniale**              Lorraine

Théorisation de la notion de « *frontières naturelles* » :

- Rhin
- Pyrénées

Le territoire contrôlé par l'Etat monarchique s'agrandit, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles :

- par la **guerre**                      Alsace...
- par la **politique matrimoniale**      Lorraine

Théorisation de la notion de « *frontières naturelles* » :

- Rhin
- Pyrénées

Les **frontières** extérieures, stabilisées, sont protégées par des fortifications.

- « Ceinture de fer », sous l'autorité de Vauban, de 1665 à 1707





Ville fortifiée de Neuf-Brisach, Haut-Rhin

*La citadelle est fondée en 1697 pour protéger l'Alsace, annexée au royaume de France la même année.*



L'Etat renforce sa **connaissance** et son **contrôle** sur le territoire du royaume :

- enquêtes statistiques
- cartographie
- routes royales
- canaux de navigation



## Construction d'une route royale

La construction d'un grand chemin, *peinture de Joseph Vernet (1714-1789)*.





## Le canal du Midi

*Le "canal royal de Languedoc" relie Toulouse à la Méditerranée. Il est creusé entre 1667 et 1681.*



L'Etat renforce sa **connaissance** et son **contrôle** sur le territoire du royaume :

- enquêtes statistiques
- cartographie
- routes royales
- canaux de navigation

La France est néanmoins très **diversifiée** sur les plans culturels et juridiques : c'est une mosaïque de langues, de règles, de coutumes, de pratiques (modèle familial...).

L'Etat renforce sa **connaissance** et son **contrôle** sur le territoire du royaume :

- enquêtes statistiques
- cartographie
- routes royales
- canaux de navigation

La France est néanmoins très **diversifiée** sur les plans culturels et juridiques : c'est une mosaïque de langues, de règles, de coutumes, de pratiques (modèle familial...).

Dès le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, néanmoins, l'Etat royal agit dans le sens de l'unification du pays :

- **ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)** français = langue administrative du royaume

# **1-2 La construction d'une administration centralisée**

C'est largement « *par le haut* », au sommet du royaume, que l'Etat construit une administration moderne, avec une **administration centrale** autour du roi.



C'est largement « *par le haut* », au sommet du royaume, que l'Etat construit une administration moderne, avec une **administration centrale** autour du roi.

Le roi est entouré.

C'est largement « *par le haut* », au sommet du royaume, que l'Etat construit une administration moderne, avec une **administration centrale** autour du roi.

Le roi est entouré.

Mais les Grands du royaume (membres de la famille royale et lignées les plus puissantes) sont progressivement écartés au profit de spécialistes des affaires publiques.

C'est largement « *par le haut* », au sommet du royaume, que l'Etat construit une administration moderne, avec une **administration centrale** autour du roi.

Le roi est entouré.

Mais les Grands du royaume (membres de la famille royale et lignées les plus puissantes) sont progressivement écartés au profit de spécialistes des affaires publiques.

Certains souverains sont ainsi secondés par des **hommes de confiance** :

- Henri IV                      Sully
- Louis XIII                    Richelieu
- Louis XIV                    Mazarin ; Colbert

Le roi gouverne avec l'aide de **conseils** :

- Conseil d'En Haut affaires intérieures et extérieures
- Conseil des dépêches Affaires étrangères, Guerre, Marine, Maison du roi
- Conseil des parties justice; préparation des lois
- Conseil des finances
- Conseil du commerce

Le roi gouverne avec l'aide de **conseils** :

- Conseil d'En Haut affaires intérieures et extérieures
- Conseil des dépêches Affaires étrangères, Guerre, Marine, Maison du roi
- Conseil des parties justice; préparation des lois
- Conseil des finances
- Conseil du commerce

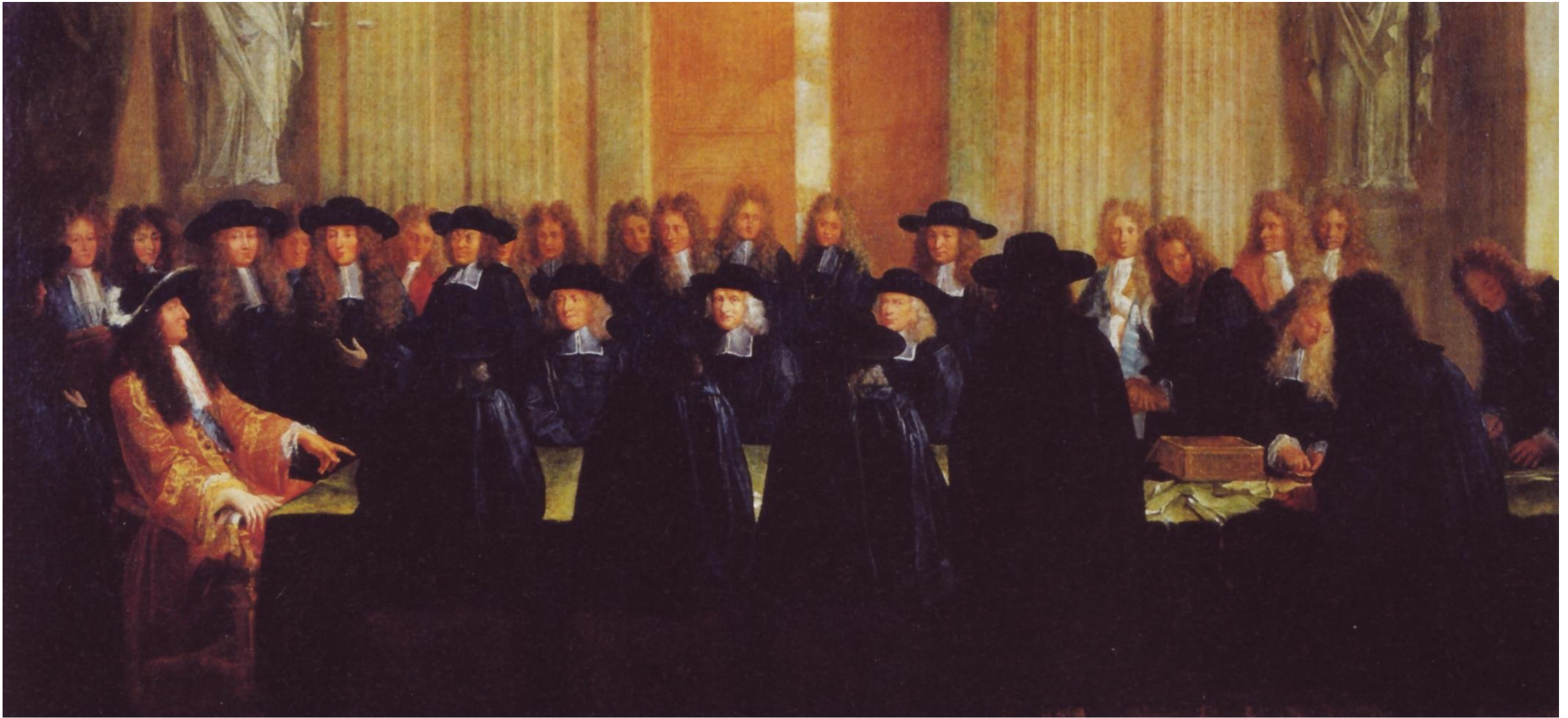
C'est un véritable **gouvernement royal** qui se construit, avec des Ministres d'Etat, des Secrétaires d'Etat... Le gouvernement peut même être présidé par le Chancelier (justice) en l'absence du roi.

Le roi gouverne avec l'aide de **conseils** :

- Conseil d'En Haut affaires intérieures et extérieures
- Conseil des dépêches Affaires étrangères, Guerre, Marine, Maison du roi
- Conseil des parties justice; préparation des lois
- Conseil des finances
- Conseil du commerce

C'est un véritable **gouvernement royal** qui se construit, avec des Ministres d'Etat, des Secrétaires d'Etat... Le gouvernement peut même être présidé par le Chancelier (justice) en l'absence du roi.

Louis XIV crée la charge de « Contrôleur général des finances » pour son conseiller économique, Colbert.



Louis XIV en son conseil, peinture de 1672

Dans le royaume, l'autorité royale est relayée par une **administration provinciale**, elle-même renforcée.

Le nombre des agents royaux est multiplié par 9 entre 1515 (François I<sup>er</sup>) et 1661 (Louis XIV).

Ils se répartissent en deux catégories.



Les **officiers** constituent un premier groupe : ils sont propriétaires (et peuvent parfois transmettre) d'une charge administrative (parfois anoblissante).  
C'est le cas des membres des parlements (cours de justice).

Les **officiers** constituent un premier groupe : ils sont propriétaires (et peuvent parfois transmettre) d'une charge administrative (parfois anoblissante). C'est le cas des membres des parlements (cours de justice).

Une deuxième catégorie d'**agents de l'Etat** se distingue. Ils sont nommés et révocables par le roi (***lettre de commission***) :

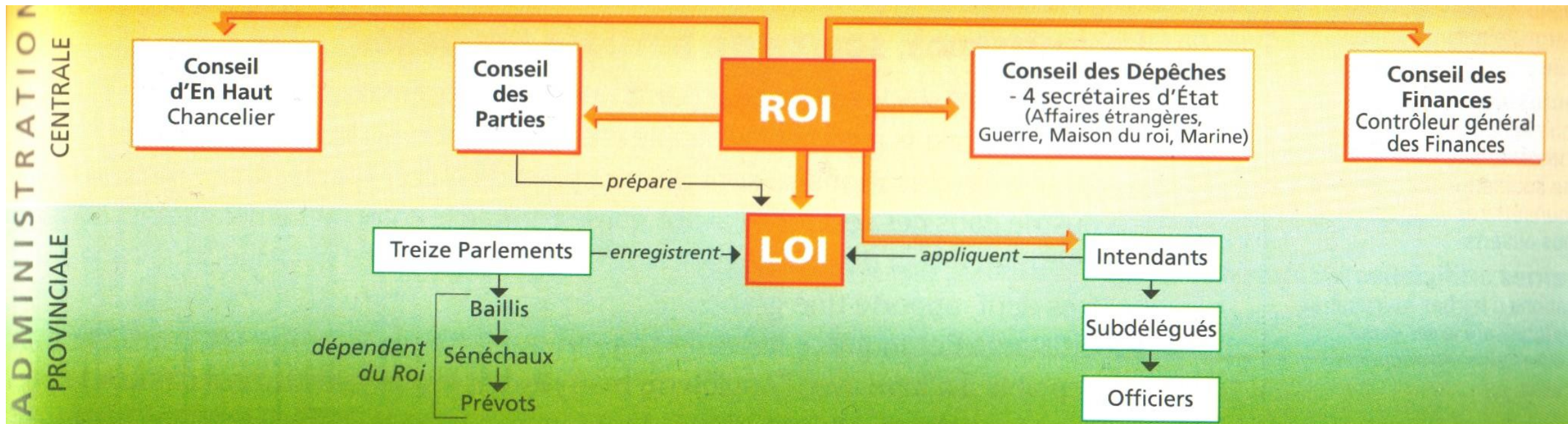
- **intendants**                      fonctionnaire royal chargé de la justice, de la police et des finances
- **commissaires**                fonctionnaire royal spécialisé

Les **officiers** constituent un premier groupe : ils sont propriétaires (et peuvent parfois transmettre) d'une charge administrative (parfois anoblissante). C'est le cas des membres des parlements (cours de justice).

Une deuxième catégorie d'**agents de l'Etat** se distingue. Ils sont nommés et révocables par le roi (***lettre de commission***) :

- **intendants**                      fonctionnaire royal chargé de la justice, de la police et des finances
- **commissaires**                fonctionnaire royal spécialisé

Ces agents – qui dépendent directement du roi et lui sont donc personnellement redevables – sont notamment utilisés pour le contrôle des officiers. A partir de 1635, les intendants sont présents dans toutes les provinces du royaume.



Les structures administratives du royaume de France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Roi de France  
Monarque de  
droit divin

**Pouvoir législatif**  
Fait la loi avec ses Conseils

**Pouvoir exécutif**  
Gouverne avec ses ministres et Conseils

**Pouvoir judiciaire**  
Rend la justice

**États généraux**  
(députés des trois ordres)

Convoque

Nomme

**Intendants**  
Représentent le roi  
dans les provinces

Élisent

Sujets du roi

Clergé

Noblesse

Tiers état

# 1-3 Un royaume pacifié ?

Les souverains s'imposent progressivement comme les garants de l'**ordre**.

Les souverains s'imposent progressivement comme les garants de l'**ordre**.

L'interdiction des duels permet d'affirmer leur **monopole sur l'usage légitime de la violence**.



Les souverains s'imposent progressivement comme les garants de l'**ordre**.

L'interdiction des duels permet d'affirmer leur **monopole sur l'usage légitime de la violence**.

Mais l'encadrement policier reste très limité. La **justice criminelle**, de compétence royale, dispose de peu de moyens. Elle privilégie l'effet prétendument « dissuasif » d'une « ***justice pour l'exemple*** ». C'est notamment le cas avec les exécutions publiques.



Exécution de Robert-François Damiens en place de Grève, Paris, 1757

Les **tensions politico-religieuses** majeures du XVI<sup>e</sup> siècle (« guerres de religion ») conduisent Henri IV à chercher des compromis. Il s'agit de faire primer l'autorité royale sur l'opposition entre les factions catholiques et réformées :

- **édit de Nantes (1598)**

tolérance religieuse dans des lieux déterminés (« paix armée »)

Les **tensions politico-religieuses** majeures du XVI<sup>e</sup> siècle (« guerres de religion ») conduisent Henri IV à chercher des compromis. Il s'agit de faire primer l'autorité royale sur l'opposition entre les factions catholiques et réformées :

- **édit de Nantes (1598)** tolérance religieuse dans des lieux déterminés (« paix armée »)

Les tensions perdurent cependant, même après l'assassinat d'Henri IV (1610).

Les **tensions politico-religieuses** majeures du XVI<sup>e</sup> siècle (« guerres de religion ») conduisent Henri IV à chercher des compromis. Il s'agit de faire primer l'autorité royale sur l'opposition entre les factions catholiques et réformées :

- **édit de Nantes (1598)** tolérance religieuse dans des lieux déterminés (« paix armée »)

Les tensions perdurent cependant, même après l'assassinat d'Henri IV (1610).

Louis XIV est sur une ligne intransigeante. La pacification du royaume passera par l'unification religieuse. L'affirmation du catholicisme conduit à des persécutions religieuses dans les régions réformées.

- **révocation de l'édit de Nantes (1685)** dragonnades dans les Cévennes

## **2- Un Etat aux moyens puissants**

# **2-1 L'Etat et la guerre**

## **2-2 L'Etat et la fiscalité**



## **2-3 L'Etat et l'économie**

# **3- Un Etat absolu ?**

# **3-1 La figure royale et la thèse de l'absolutisme**

## L'attentat de Damiens et son supplice

*En 1757, le domestique Damiens a attenté à la vie de Louis XV en se jetant sur lui avec un canif. Le roi n'est que très légèrement blessé. Damiens est arrêté et condamné à...*

« Faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris; mené dans un tombereau, nu, en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres; dans le dit tombe-reau, à la place de Grève, et sur un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras des jambes, sa main droite tenant en icelle le couteau dont il a commis le dit parricide, brûlée de feu de soufre, et sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine brûlante, de la cire et soufre fondus ensemble et ensuite son corps tiré et démembré à quatre chevaux et ses membres et corps consumés au feu, réduits en cendre et ses cendres jetées au vent. »

*Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens, 1757.*

## **3-2 La mise en scène du pouvoir royal**

## **3-3 Les limites de l'autorité royale**

# Conclusion

**AG - 2020**